

DECRET N°2002-098 DU 04 MARS 2002

portant nomination des directeurs
départementaux de la prospective et
du développement.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
 - Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
 - Vu** le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;
 - Vu** le décret n° 2001-443 du 05 novembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement ;
 - Sur** proposition du Ministre d'Etat chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 février 2002 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont respectivement nommées directeurs départementaux de la prospective et du développement dans les ensembles départementaux ci-après :

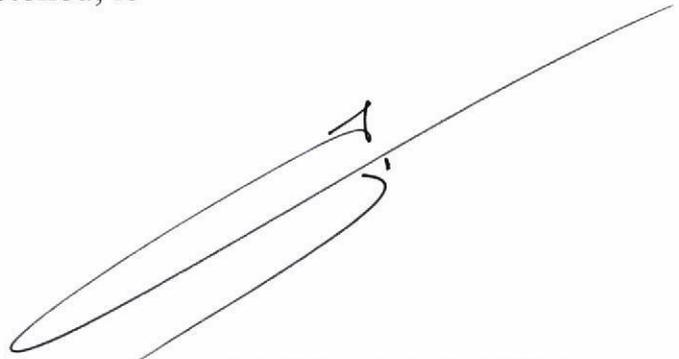
- Directeur départemental de la Prospective et du Développement Atacora/Donga : Monsieur Gani OUENRADO

- Directeur départemental de la Prospective et du Développement Atlantique/Littoral : Madame Aminatou CHOUBADE
- Directeur départemental de la Prospective et du Développement Borgou/Alibori : Monsieur Amidou KPYO
- Directeur départemental de la Prospective et du Développement Mono/Couffo : Monsieur Apollinaire MONGUEDE
- Directeur départemental de la Prospective et du Développement Ouémé/Plateau : Monsieur Thomas TOHOUEGNON
- Directeur départemental de la Prospective et du Développement Zou/Collines : Monsieur Antoine ZANGBA

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

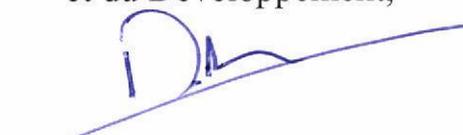
Fait à Cotonou, le 04 Mars 2002

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



Pierre O S H O.-
Ministre intérimaire

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,


Abdoulaye BIO-TCHANE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4
MFE 4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 06 JO 1.-